

## Kit SDS page de référence

### Pyrospense Kit Dispersing Reagent

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

---

#### Informations sur le produit

Nom du produit : Pyrospense Kit Dispersing Reagent

Numéro de la  
matière : N188

#### Composants

Pyrospense

SDS en annex

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrosperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Pyrosperse

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Pour usage en détection d'entodoxine

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Société : **Lonza Ltd**  
Muenchensteinerstrasse 38  
CH-4002 Basel, Switzerland  
Business Telephone: +41 61 316 81 11**Lonza Verviers Sprl**  
Parc Industriel de Petit-Rechain  
BE-4800 Verviers, Belgium  
Business Telephone: +32 8732 1611**Lonza Cologne GmbH**  
Nattermannallee 1  
DE-50829 Köln, Germany  
Business Telephone: + 49 221 99 1990**Lonza Copenhagen ApS**  
Strandhaven 12  
DK-2665 Vallensbaek Strand, Denmark  
Business Telephone: + 45 4356 7400

Adresse e-mail : sds@lonza.com

Personne responsable/émettrice

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**Numéro d'appel d'urgence : Lonza Ltd, CH-4002 Basel, Switzerland  
Téléphone: +41 61 313 94 94 (24h)

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)**

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyroperse

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

N'est pas une substance ni un mélange dangereux conformément au règlement (CE) No. 1272/2008.

##### Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

##### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'Enregistrement REACH	Classification	Concentration (% w/w)
Chlorure de calcium dihydrate	10035-04-8 233-140-8 017-013-00-2 01-2119494219-28-XX XX	Eye Irrit. 2; H319	>= 3 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

En cas d'inhalation : Pas de précautions spéciales requises.

En cas de contact avec la peau : Laver à l'eau et au savon par précaution.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

- Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.  
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Faire boire immédiatement beaucoup d'eau.  
Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : Pas d'information disponible.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Pas d'information disponible.

---

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée  
Poudre sèche  
Mousse

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Produits de combustion dangereux : oxyde de calcium  
Oxydes d'azote (NOx)  
Oxydes de sodium  
Oxydes de carbone (Cox)  
Chlorure d'hydrogène (HCl)

**5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

---

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

- Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyroperse

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte.  
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pas de précautions spéciales requises.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Stable dans des conditions normales.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais.  
Ne pas congeler.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Les pays non mentionnés peuvent avoir leurs propres valeurs spécifiques.

##### Limites d'exposition professionnelle

Union Européenne

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	ECTLV
		STEL (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	ECTLV

##### Suisse

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyroperse

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	ECTLV
		STEL (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	ECTLV
		TWA (Fraction inhalable.)	1 mg/m3	SMAK
		STEL (Fraction inhalable.)	4 mg/m3	SMAK

#### Allemagne

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	MAK (Fraction inhalable.)	1 mg/m3	DFG MAK
Catégorie valeur limite maximale		Catégorie valeur limite maximale 2		
		(Fraction inhalable.)	1 mg/m3	TRGS 900
Catégorie valeur limite maximale		Catégorie valeur limite maximale 2		

#### Belgique

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	STEL (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	BE/OEL
		TWA (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	BE/OEL

#### Danemark

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	GV (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	GV (DK)
		GV	5 mg/m3	GV (DK)

#### France

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	VME	1 mg/m3	FVL
		VLE	4 mg/m3	FVL

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyroperse

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

#### Italie

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	OEL (IT)
		STEL (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	OEL (IT)

#### Pays-Bas

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TGG (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	NL OEL
Information supplémentaire		Date d'entrée en vigueur : 21 août 2018		
		TGG 15 (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	NL OEL
Information supplémentaire		Date d'entrée en vigueur : 21 août 2018		

#### Espagne

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	STEL (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	VLA
		TWA (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	VLA

#### Suède

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TGV (Poussière alvéolaire)	4 mg/m3	SWO
		TWA (Poussière alvéolaire)	1 mg/m3	SWO

#### Royaume Uni

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
dihydroxyde de calcium	1305-62-0	TWA (Fraction alvéolaire.)	1 mg/m3	EH40 WEL
		STEL (Fraction alvéolaire.)	4 mg/m3	EH40 WEL
		TWA	5 mg/m3	EH40 WEL

## FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

### Pyroperse

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorure de calcium dihydrate	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Mesures d'ordre technique

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile

Taux de perméabilité : > 480 min

Protection de la peau et du corps

: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.

Protection respiratoire

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Aspect : Solution aqueuse

Couleur : transparent, jaune clair

Odeur : inodore

Point de fusion/point de congélation : env. 0 °C

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible



**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

---

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	donnée non disponible
Point d'éclair	:	Non applicable, Eau
Température d'auto-inflammabilité	:	donnée non disponible
Température de décomposition Température de décomposition	:	donnée non disponible
pH	:	donnée non disponible
Viscosité Viscosité, cinématique	:	donnée non disponible
Solubilité(s) Hydrosolubilité	:	soluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	donnée non disponible
Pression de vapeur	:	donnée non disponible
Densité relative	:	donnée non disponible
Densité	:	donnée non disponible
Densité de vapeur relative	:	donnée non disponible
Caractéristiques de la particule	:	donnée non disponible

**9.2 Autres informations**

donnée non disponible

---

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.2 Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Stable dans des conditions normales.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

**10.4 Conditions à éviter**

Conditions à éviter : donnée non disponible

**10.5 Matières incompatibles**

Matières à éviter : Oxydants forts

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Informations sur les voies d'exposition probables : Yeux  
Peau**Toxicité aiguë**

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: donnée non disponible

Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: donnée non disponible

**Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Remarques: donnée non disponible

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Remarques: donnée non disponible

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Remarques: donnée non disponible

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Génotoxicité in vitro : Remarques: donnée non disponible

**Cancérogénicité**

Remarques: donnée non disponible

**Toxicité pour la reproduction**

Effets sur la fertilité : Remarques: donnée non disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Remarques: donnée non disponible

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Remarques: donnée non disponible

**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

**Information supplémentaire**

Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

Toxicité pour les poissons : Remarques: donnée non disponible

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité : Résultat: donnée non disponible

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation : Remarques: donnée non disponible

**12.4 Mobilité dans le sol**

Répartition entre les compartiments environnementaux : Remarques: donnée non disponible

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

0,1 % ou plus.

**12.7 Autres effets néfastes**

- Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
- Information écologique supplémentaire : donnée non disponible

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

- Produit : Contacter les services d'élimination de déchets.  
Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****IATA** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : non

**IMDG-CODE** Marchandise non dangereuse

- 14.1 Numéro ONU : Non applicable  
14.2 Nom d'expédition des Nations unies : Non applicable  
14.3 Classe(s) de danger pour le transport : Non applicable  
14.4 Groupe d'emballage : Non applicable  
14.5 Dangers pour l'environnement : Polluant marin: non

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

<b>ADR</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>RID</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>DOT</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	non
<b>TDG</b>	:	Marchandise non dangereuse
<b>14.1 Numéro ONU</b>	:	Non applicable
<b>14.2 Nom d'expédition des Nations unies</b>	:	Non applicable
<b>14.3 Classe(s) de danger pour le transport</b>	:	Non applicable
<b>14.4 Groupe d'emballage</b>	:	Non applicable
<b>14.5 Dangers pour l'environnement</b>	:	non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.  
Non applicable

**Information sur les législations nationales**

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 2 Mise en danger significative de l'eau  
Remarques: Classification selon AwSV, annexe 1 (5.2)

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

non requis

**RUBRIQUE 16: Autres informations****Texte complet pour phrase H**

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Texte complet pour autres abréviations**

Eye Irrit. : Irritation oculaire  
BE/OEL : Belgique. VLEP. Liste de valeurs limites d'exposition aux agents chimiques, Titre 1er relatif aux agents chimiques du livre VI du code du bien-être au travail, dans sa version modifiée  
DFG MAK : DFG MAK  
ECTLV : UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, 2017/164/UE, dans leur version modifiée

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyroperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

EH40 WEL	:	UK. EH40 Workplace Exposure Limits (WELs)
FVL	:	France. Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, INRS ED 984, dans sa version modifiée
GV (DK)	:	Denmark. Work Environment Authority. Exposure Limits for Substances & Materials, An. 2 & 3
NL OEL	:	Netherlands. OELs (binding)
OEL (IT)	:	Italy. Occupational Exposure Limits
SMAK	:	Suisse. SUVA : Valeurs limites d'exposition aux postes de travail, dans sa version modifiée

ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; ATE - Acute Toxicity Estimate; AwSV - Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen / Ordinance on facilities for handling substances that are hazardous to water; BPR – Biocidal Product Regulation; bw - Poids corporel; CAS - Chemical Abstract Service; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DNEL-Derived No Effect Level; DOT - Department of Transportation; EC – European Community; ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; EN – European Standard; ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Emergency Response Guide; EU OEL - European Occupational Exposure Limit; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; GV – Danish Exposure Limits for Substances and Materials; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); LOFT - Danish Threshold Limit Value; MAK - German Threshold Limit Value; MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NIOSH/Guide – National Institute of Safety and Health Guidebook; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NTP - National Toxicology Program; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PEL - Permissible Exposure Limit; PNEC - Predicted no Effect Concentration; REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; REL - Recommended Exposure Limit; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; STEL - Short-Term Exposure Limit; TDG - Transportation of Dangerous Goods; TGG – Dutch Threshold Limit Value; TGV – Swedish OEL; TLV Threshold Limit Value; TLV-C - Threshold Limit Value Ceiling; TWA -Time Weighted Average; UDS - Unscheduled DNA Synthesis; UN - Les Nations Unies; VLE - Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France; VME - Valeur (Limite) Moyenne d'Exposition; VOC - Volatile Organic Compound[s]; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WEEL - Workplace Environmental Exposure Level; % w/w Percent weight by weight; %(V) Percent Volume

**Information supplémentaire**

**FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

**Pyrosperse**

Version 3.0

Date de révision 15.12.2021

Date d'impression 15.12.2024

Format de la date : jj.mm.aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

99 / FR

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.